



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet mis en délibération** : Décision du Conseil municipal portant approbation du projet de fermeture de l'école maternelle Jacques Deray - Modification de la sectorisation scolaire maternelle.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 FÉVRIER 2024

Le jeudi 1 février 2024 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 26 janvier 2024.

ETAIENT PRESENTS : 50

**Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Dorine BOURNETON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Monsieur Hilaire MULTON , Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Madame Geneviève TEIL.**

EXCUSES REPRESENTE(S) : 5

**Monsieur Olivier CARAGE qui a donné pouvoir à M. André DE BUSSY, Madame Marie-Laure FOUASSIER qui a donné pouvoir à Mme Jeanne DEFRANOUX, Madame Agathe RINAUDO qui a donné pouvoir à Mme Joumana SELFANI, Madame Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir à M. Michel AMAR, Madame Clémence MAZEAUD qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION.**

**Monsieur Guillaume BAZIN a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.**

Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

La diminution des effectifs scolaires dans le 1<sup>er</sup> degré, constatée depuis plusieurs années au niveau national comme au niveau local, a des incidences directes sur la carte scolaire.

A Boulogne-Billancourt, l'évolution à la baisse des effectifs des écoles publiques a ainsi conduit l'Education nationale à fermer une trentaine de classes sur les neuf dernières années, aboutissant à la rentrée 2023 à 270 classes maternelles et élémentaires pour accueillir 6 274 élèves.

Dans les écoles de petite taille, cette évolution a des conséquences particulièrement sensibles. Ainsi l'école maternelle Jacques Deray, conçue pour accueillir six classes, n'en compte plus que trois depuis la rentrée 2022.

En accord avec l'Education nationale, la municipalité n'a pas souhaité procéder immédiatement à la fermeture de l'école, dans l'espoir d'une remontée des effectifs consécutive à la livraison de nouveaux logements.

Les effectifs continuant à diminuer, maintenir plus longtemps en activité cette petite structure à l'équilibre fragilisé apparaît déraisonnable, tant pour l'Education nationale que pour la Ville. Plusieurs écoles maternelles situées à proximité (Belle-Feuille, Billancourt, Silly) peuvent aisément en accueillir les élèves dès la rentrée scolaire 2024-2025.

La répartition des élèves sera réalisée sur la base de la sectorisation actuellement appliquée sur ce secteur en élémentaire, permettant une plus grande cohérence dans la continuité pédagogique et plus de facilité pour les parents dans les accompagnements.

Il convient de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet de fermeture de l'école maternelle Jacques Deray à la fin de l'année scolaire en cours, ainsi que sur la nouvelle sectorisation scolaire maternelle qui en découlera. La sectorisation scolaire élémentaire validée par le conseil municipal du 17 décembre 2020 reste, pour sa part, inchangée.»

#### LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-30,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L212-1 et L212-7,

Vu l'avis du Préfet,

Vu la délibération n°24 du 17 décembre 2020, portant sur la modification de la sectorisation scolaire pour la rentrée 2021/2022,

Vu le plan de sectorisation scolaire maternelle proposé à partir de la rentrée 2024-2025,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 29 janvier 2024,

Sur l'exposé qui précède.

#### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> : Le projet de fermeture de l'école maternelle Jacques Deray à la fin de l'année scolaire 2023/2024 est approuvé.

Article 2 : La sectorisation scolaire maternelle est modifiée à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Adopté à la majorité

Pour : 51

Abstention : 2 (Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD)

Contre : 2 (Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, Madame Geneviève TEIL)

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 5 février 2024  
N° 092-219200128-20240201-137369-DE-1-1

Pour copie conforme,  
le Maire,

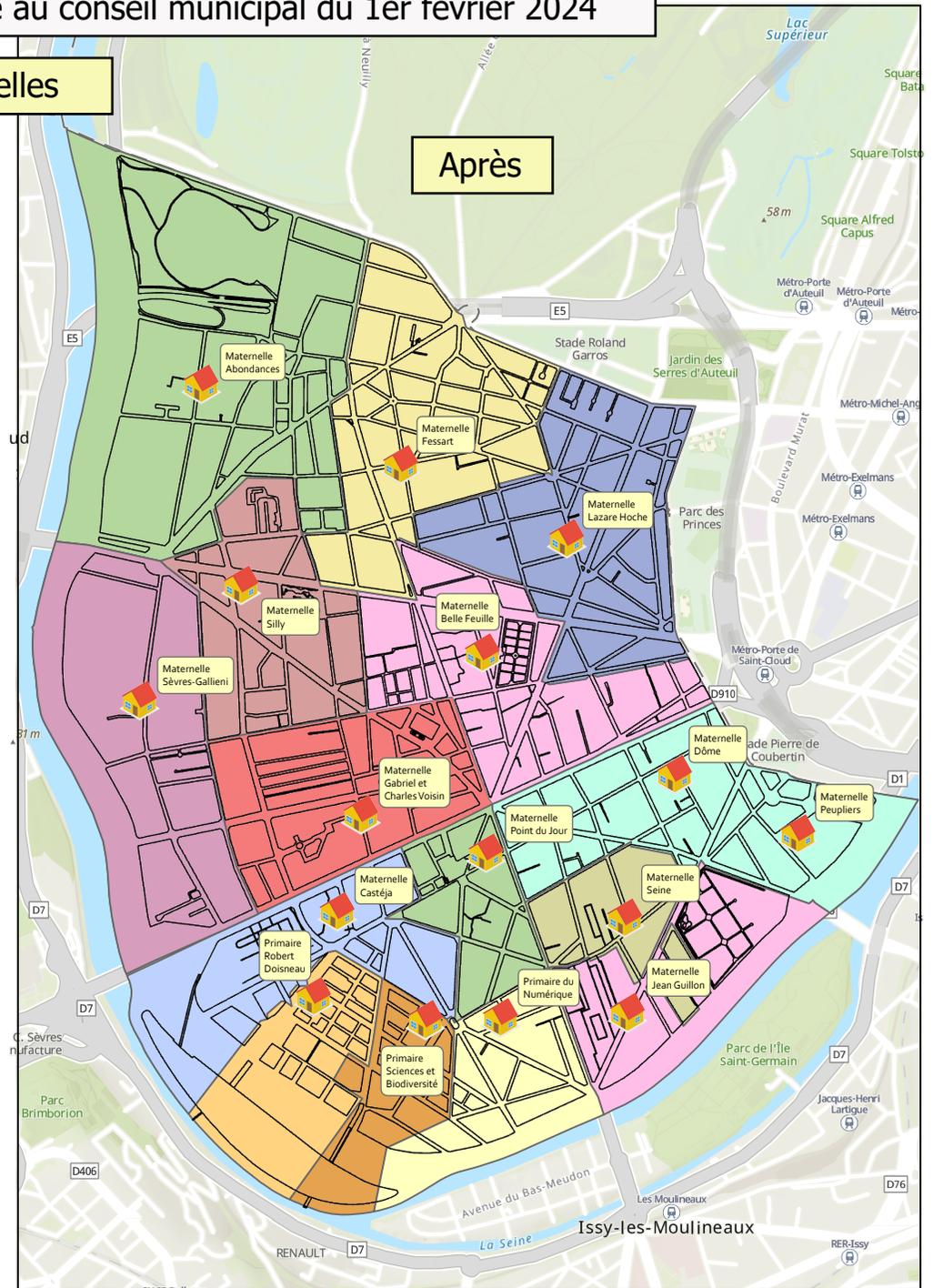
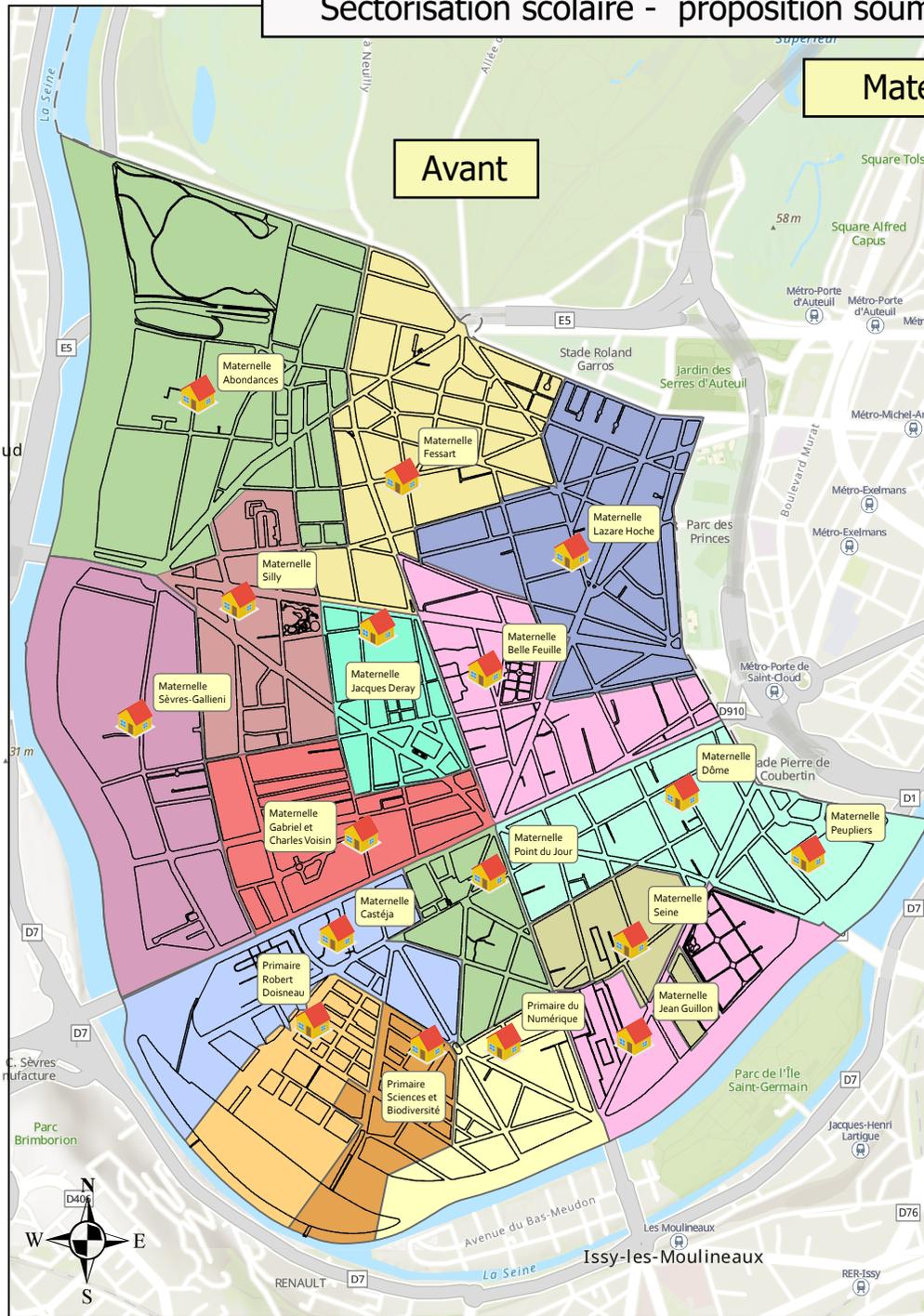


# Sectorisation scolaire - proposition soumise au conseil municipal du 1er février 2024

## Maternelles

Avant

Après



Sectorisation Maternelles 2023

Sectorisation Maternelles 2024